

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°16

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	26
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **sept juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er juillet 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. SAINT-ANDRÉ, pouvoir du titulaire Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. THUILLIER, pouvoir du titulaire M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF, pouvoir à Mme BONNEFOY
- Commune de LAPALISSE : M. FUMOUX, pouvoir à Mme EGAL BUJAN
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET, pouvoir à M. HANGARD

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle qu'une Charte avec les
Familles a été signée avec la MSA (Mutualité Sociale Agricole,
en 2024.

Cette Charte prévoit un plan d'actions à destination des
familles du territoire, présenté par Madame la Présidente.

A l'issue de cette présentation, le Conseil à l'unanimité :

- prend acte du plan d'actions de la Charte avec les
Familles signée avec la MSA.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 16 JUIL. 2026
Publié le : 16 JUIL. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

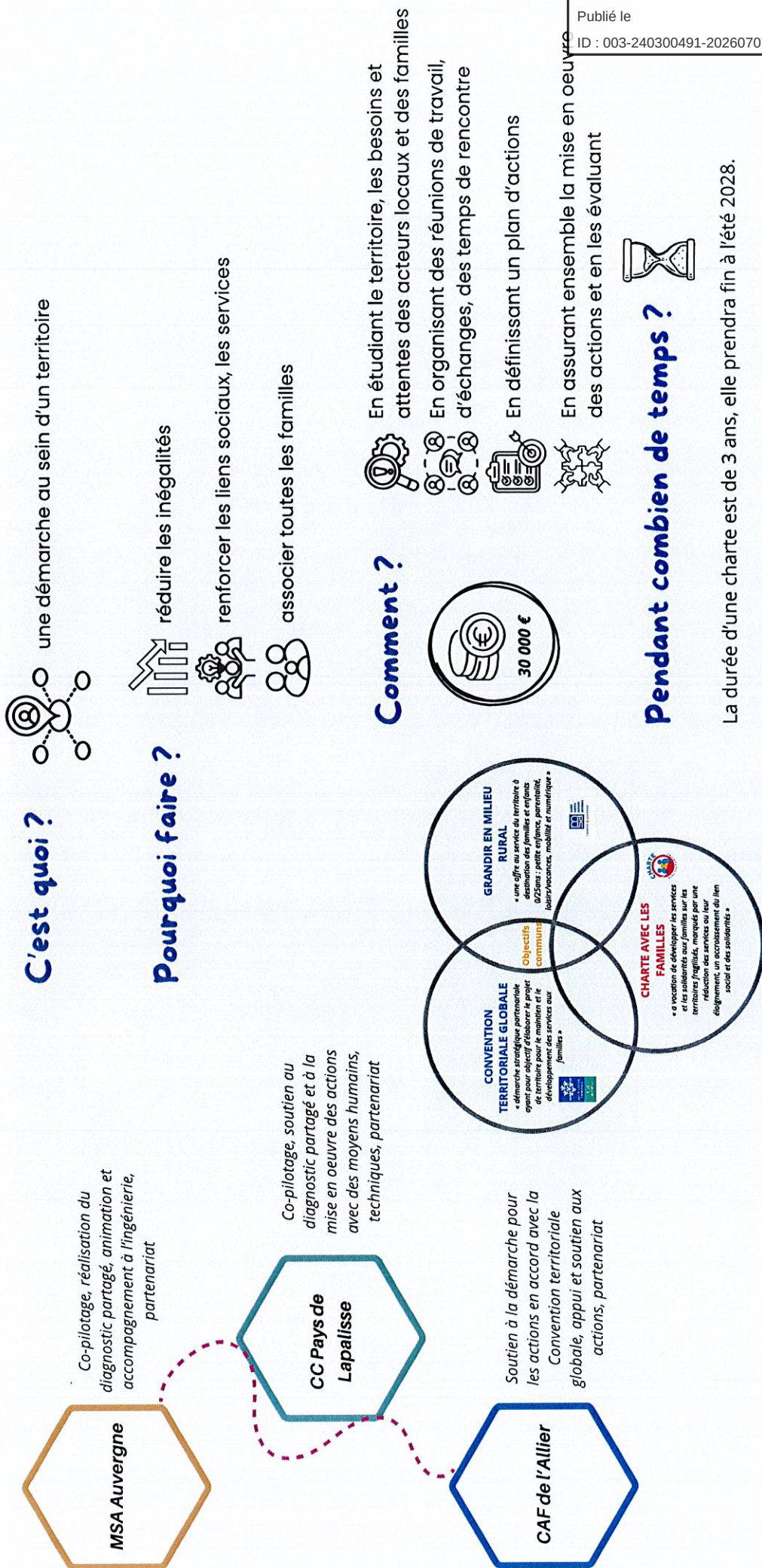
ID : 003-240300491-20260707-CHARTPLANACTION-DE



Charte territoriale "Avec les familles"



Rappel : La "Charte territoriale avec les familles"



Envoyé en préfecture le 16/07/2026

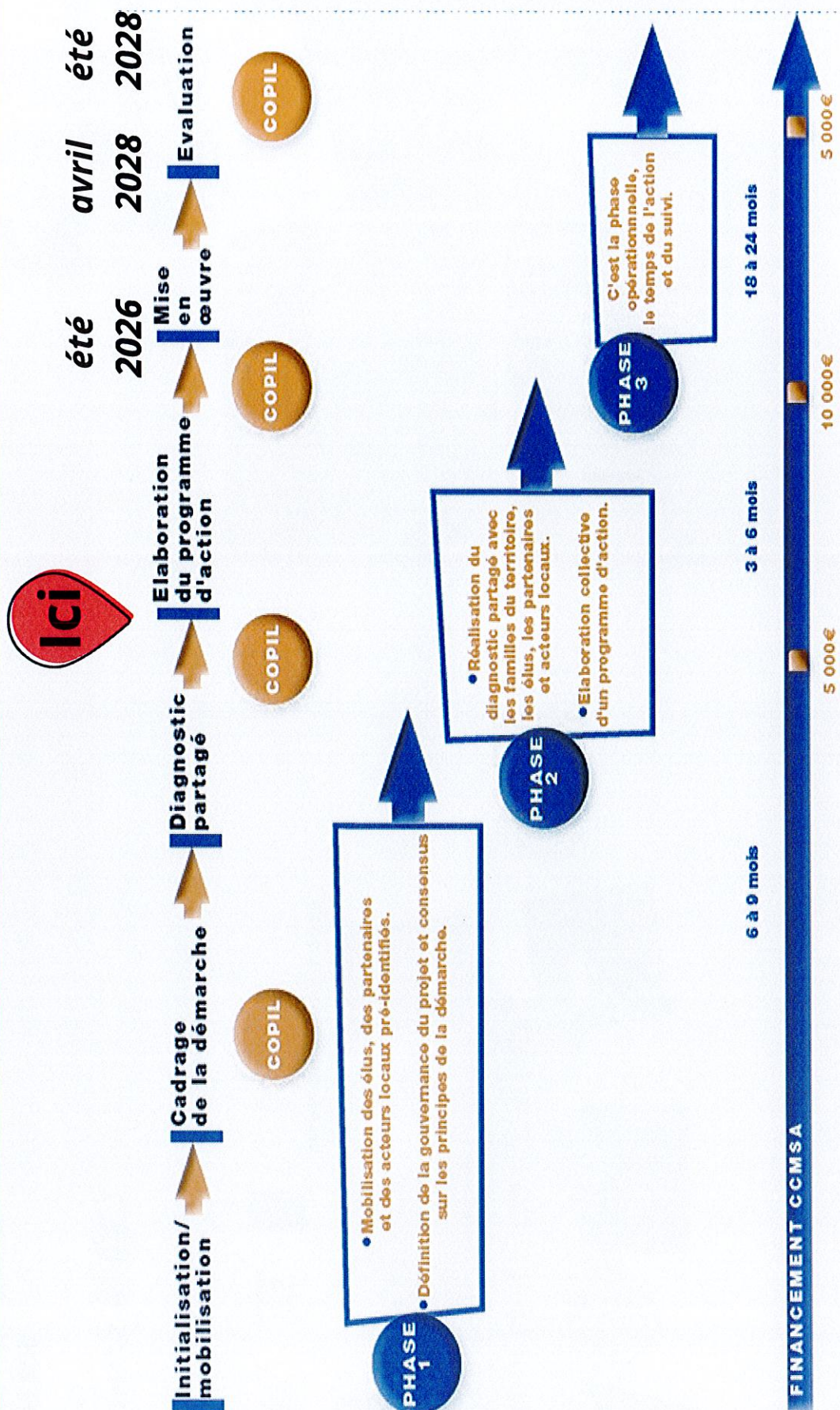
Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 003-240300491-20260707-CHARTPLANACTION-DE

Les étapes du diagnostic territorial partagé



Le plan d'actions envisagé

1

Mobiliser et coordonner les acteurs du territoire

- réunions entre acteurs (agents CC et partenaires)
- gazette de la Charte (rédaction MSA)
- groupes de travail thématiques sur les 3 autres axes

3

Favoriser le bien être et l'engagement des jeunes, soutenir l'entrée dans la vie adulte

- animations pour les ados
- lieu et encadrant pour les jeunes
- brochure spécifique

2

Soutenir la parentalité de la grossesse à l'adolescence

- animations Parentalité : café des parents, ateliers, conférences...
- guide "parentalité" sur le territoire

4

Développer l'animation de la vie sociale du territoire et créer du lien entre les générations

- structurer l'Espace de Vie Sociale
- proposer des actions intergénérationnelles



*Budget "Charte" restant après diagnostic : 24 118,91 € → pour mener des actions ponctuelles dans ces 4 domaines.
Pilotage : MSA + Communauté de Communes
En associant : les familles, les élus, les partenaires institutionnels*